Ouverture

Bérengère LEGROS

Directrice de la rédaction de la *Revue générale de droit médical* Maître de conférences HDR à l'université de Lille (CRDP, ULR n° 4487, L'EREDS)

Tout ce qui est scientifiquement possible est-il éthiquement acceptable ? C'est pour répondre à ce type de question qu'il y a quarante ans le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé a été créé. Il a été mis en place au niveau national par un décret du 23 février 1983 et est devenu un acteur incontournable de la réflexion sur les questions de société et les problèmes éthiques soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologique, de la médecine et de la santé. La *Revue générale de droit médical* consacre un dossier à l'anniversaire de cette institution qui a publié cent quarante et un avis et treize autres travaux.

M. le professeur Jean-François Delfraissy, son président actuel, et Manon Brulé reviennent sur les quarante ans de réflexion éthique de cet organisme interrogeant perpétuellement le progrès et construisant le débat avec la société. M. le professeur Didier Sicard, son président de 1999 à 2008, interrogé par Bérengère Legros, directrice de la rédaction de la présente revue, revient sur son expérience et livre ses réflexions sur son évolution et les questions éthiques actuelles soulevées par les progrès scientifiques et les innovations technologiques ainsi que sur le débat actuel sur la fin de vie. M. le professeur Roger Gil expose les liens étroits qui se sont mis en place au fil du temps entre les instances de réflexion au niveau local et le Comité consultatif national d'éthique. M. Robin Cremer livre sa réflexion sur la participation des espaces éthiques régionaux aux débats publics nationaux. Enfin, M. Christian Byk expose le rôle clé du Comité consultatif national d'éthique dans l'élaboration des politiques publiques et met en lumière que l'extension progressive de ses compétences lui a permis d'imposer une méthodologie procédurale pour élaborer des normes bioéthiques, mais aussi juridiques.